
**AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET
AU STATIONNEMENT (1171)**

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) est modifiée par le remplacement, au deuxième paragraphe des règles applicables sur le côté nord (extérieur) de l'avenue Prince-Philip, du nombre « 38,4 » par « 43 » et du nombre « 32 » par « 40 » ;
2. L'annexe « H » de ce règlement est également modifiée par le remplacement, au deuxième paragraphe des règles applicables sur le côté nord (extérieur) de l'avenue Prince-Philip, des mots « stationnement prohibé » par « arrêt interdit en tout temps » ;
3. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) pour en faire partie intégrante;
4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE XX JANVIER 2022.

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Me Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement